

DEMATERIALISATION DES DEMANDES DE LICENCES

Identifier les licencié(e)s dont le certificat médical est à renouveler

Pour rappel, pour les joueurs(ses) amateurs majeurs et dirigeant(e)s, le certificat médical est valable 3 saisons consécutives si la pratique sportive ne change pas et sous couvert du respect des critères tels que conserver la qualité de licencié(e) sous le même statut et répondre « non » à l'ensemble des questions de l'auto-questionnaire de santé.

Pour les joueurs(ses) amateurs mineurs, sous couvert de leur représentant légal, il conviendra de répondre chaque saison à un questionnaire de santé. En cas d'attestation lors de la demande de licence d'avoir répondu « non » à l'ensemble des questions, aucune formalité médicale ne sera requise. Dans le cas contraire (attestation d'avoir répondu « oui » à au moins une des questions), la délivrance d'un certificat médical sera obligatoire.

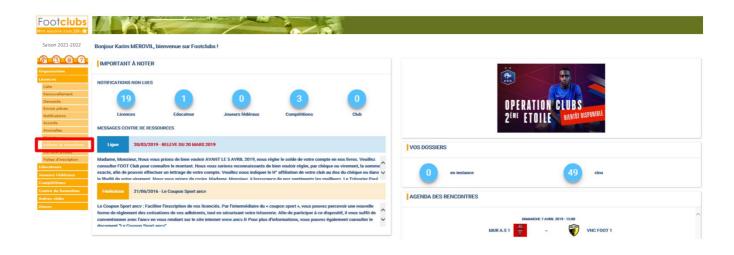
Etape 1 : Se connecter à Footclubs

Un profil « Licences » est nécessaire.

Etape 2 : Sélectionner la saison en cours

Pour obtenir la liste des licencié(e)s dont le certificat médical ne sera plus valide pour la saison prochaine, il faut obligatoirement être positionné sur la saison en cours.

Etape 3 : Ouvrir le menu "Licences" et cliquer sur le sous-menu "Éditions et extractions"

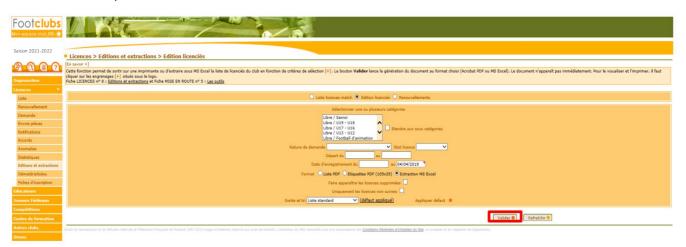


Etape 4 : Configurer les paramètres d'extraction :

- Sélectionner : « Edition licenciés »
- Sélectionner le format : « Extraction MS Excel »
- Dans sortie et tri, sélectionner : « Liste standard »
- Cliquer sur (défaut appliqué) et vérifier que « Validité Certif Médic N+1 » fait bien parti du bloc
 « Données extraites »



Puis valider et cliquer une nouvelle fois sur « valider ».



Etape 5 : Extraire les données

Dans la liste des travaux demandés, cliquer sur la ligne correspondant à l'extraction qui vient d'être réalisée.

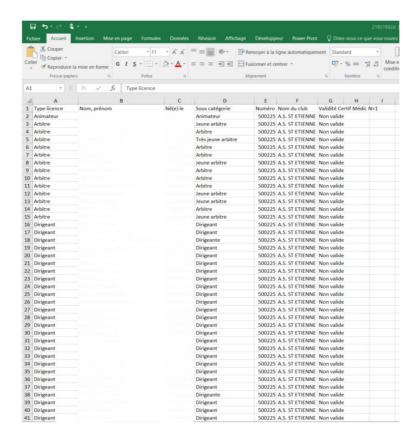


Ensuite, Cliquer sur "Enregistrer sous" pour choisir l'emplacement de sauvegarde de votre fichier



Vous avez maintenant un fichier sous format Excel qui reprend les informations des licencié(e)s dont une colonne correspondant au statut des certificats médicaux :

- Non valide : le certificat médial en cours ne sera plus valide pour la saison prochaine,
- Valide : sous réserve des réponses fournies à l'auto-questionnaire de santé, le certificat médical en cours sera encore valide pour la saison prochaine.



En cas de changement de club:

Pour connaître la validité ou non du certificat médical d'un(e) licencié(e) qui change de club, rendezvous directement à la fin de la démarche de demande de licence sur Footclubs. L'information sur la validité s'affichera de deux façons :

- « Certificat médical valide sous réserve des réponses aux questionnaires de santé » : si le licencié répond « non » à l'ensemble des questions de l'auto-questionnaire de santé, son certificat sera encore valide pour la prochaine saison,
- « Certificat médical à renseigner obligatoirement » : le certificat en cours n'est plus valide, le licencié devra en fournir un nouveau.

En cas de problème, vous pouvez contacter le Service licences à l'adresse : <u>licences@lgef.fff.fr</u>